

## AUDIT POUSSIÈRES DE BOIS



### Objectif :

Faire diminuer l'empoussièrement dans les ateliers de travail du bois par la prévention primaire, en formant et informant les entreprises sur les risques des poussières de bois, sur les mesures de prévention existantes et sur les organismes qui peuvent les accompagner dans leur démarche d'amélioration. Pour cela l'audit préalable permet d'évaluer le niveau de connaissance et de maîtrise du risque afin de cibler les informations à diffuser.

### Le questionnaire d'audit :

Il est divisé en 3 parties de 14 questions chacune:

1/L'humain : cherche à établir le niveau de connaissance et de sensibilisation face au risque de poussière de bois pour la santé.

2/L'organisationnel : cherche à établir le niveau de mise en œuvre de la réglementation.

3/Le technique cherche à établir le niveau d'efficacité des mesures de prévention prises.

## SOMMAIRE

<b>Partie « L' Humain : Formation-Information-Sensibilisation »</b>	<b>p. 3</b>
Risque	p. 3
Protection	p. 4
Démarche/réglementation	p. 5
<b>Partie « L'Organisationnel »</b>	<b>p. 7</b>
Démarche de prévention	p. 7
Protection collective	p. 7
Protection individuelle	p. 8
Contrôle/Maintenance/Suivi	p. 9
<b>Partie « La Technique »</b>	<b>p. 10</b>
Protection individuelle	p. 10
Protection collective	p. 10
Contrôle/Maintenance/Suivi	p. 13

Nom de l'entreprise :

Activité :

Menuiserie	Ebénisterie	Agencement	Charpente	Pose	Scierie

Nombre de salariés :

Type d'installations (machines) :

Scie panneau		Autres	
Scie circulaire			
Toupies			
Scie radiale			



# Humain : formation - information - sensibilisation

## Risque

<b>1</b>	Les salariés ont-ils eu une formation/sensibilisation aux poussières de bois réalisée au sein de l'entreprise ?	
	Oui si les salariés ont reçu une information formalisée (avec brochure, ou en salle) lors de leur formation initiale ou sur leur poste de travail	1
	Non si les salariés n'ont été informés que de façon informelle en quelques minutes en fin/début de poste ou en pause	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>2</b>	Les salariés connaissent-ils le risque le plus grave dû aux poussières de bois ?	
	Oui s'ils citent le risque de cancer de l'ethmoïde MP 47 ou tout simplement le cancer	1
	Non s'ils citent autres choses qu'un cancer	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>3</b>	Connaissez-vous les symptômes provoqués par les poussières de bois ?	
	Oui( irritation ou écoulement ou obstruction nasal unilatéral, toux, saignement nasal) si au moins 2 des réponses est donnée	1
	Non dans les autres cas	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>4</b>	Existe-il un affichage de ce risque dans l'atelier ?	
	Oui si affiches ou présence du risque dans des fiches de postes	1
	Non s'il n'y a rien ou une petite brochure rangée au fond d'un tiroir	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>5</b>	Savez-vous pourquoi l'utilisation de balais ou de la soufflette n'est pas recommandée ?	
	Oui car cela disperse les poussières et les met en suspension donc il y a un risque de les respirer (note 1 si les notions de dispersion et/ou de respiration sont évoquées)	1
	Non	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>6</b>	Est-ce-qu'il existe des postes qui génèrent plus de poussières fines que d'autres ?	
	Oui (dans l'ordre du plus fort générateur au moins fort : finition puis sciage/ toupillage/perçage puis rabotage/dégauchissage/centre d'usinage) (1 si au minimum finition/sciage/centre d'usinage sont dans l'ordre : à adapter aux outils de l'entreprise)	1
	Non ou je ne sais pas	0
	<i>Commentaire :</i>	



## Protection

<b>7</b>	Connaissez-vous les moyens de se protéger des poussières de bois ?	
	Oui si <b>Protection Collective</b> (aspiration) et <b>Equipement de Protection Individuelle (EPI)</b> (pièce faciale filtrante comme ci-contre, ...)	1
	Si la réponse est partielle (exemple : uniquement les EPI)	0,5
	Non	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>8</b>	Si vous avez des EPI (pièce faciale filtrante, ...), savez-vous s'ils sont efficaces ?	
	Oui : efficace si masque P2 au minimum (filtre à 94% ) et P3 recommandé car filtre 99,95% des aérosols, poussières, fumées	1
	Non ou bien je suppose qu'ils sont efficaces car on me les donne à utiliser	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>9</b>	Connaissez-vous le fonctionnement de votre système d'aspiration ?	
	Oui si est connu : le circuit de ventilation (cheminement de l'air (entrée/sortie, où vont les poussières, le rôle des trappes sur les canalisations, la notion de perte de charge, ce qui peut réduire l'efficacité de l'aspiration (pas de flux d'air de compensation, réduction des débits d'air, ...), ...)	1
	Un peu (réponse partielle : cheminement de l'air)	0,5
	Non	0
	<i>Commentaire :</i>	

<b>10</b>	Connaissez-vous vos les textes réglementaires à respecter ?	
	<p>Oui si <b>Décret CMR du 1er février 2001</b> (n° 2001-97)                      Acceptée si <b>principes généraux de prévention</b> (article L 230-2 du code du travail).</p> <p style="color: #4f81bd;">Pour information, les autres textes sont les suivants :</p> <p style="color: #8e44ad;"><i>Pour le détail du Code du Travail:</i>                      Ar. R.4412-2-à 58 : règles générales de prévention du risque chimique                      Ar. R.4412-61 à 75 : relatifs aux règles particulières de prévention contre les risques liés aux agents CMR, ainsi que certaines règles générales de prévention                      Ar. R. 4412-76 à 81 :relatif au contrôle du respect de la VLEP</p> <p style="color: #8e44ad;"><i>Arrêté du 5 janvier 1993 modifié (arrêté du 18 septembre 2000) :</i>                      Les travaux exposant aux poussières de bois inhalables figurent sur la liste des procédés cancérogènes</p> <p style="color: #8e44ad;"><i>Arrêté du 8 octobre 1987</i>                      Relatif au contrôle périodique de l'efficacité du système de ventilation et de captage à la source</p> <p style="color: #8e44ad;"><i>Décret 2003-1254 du 23 décembre 2003</i>                      Relatif à la prévention du risque chimique</p> <p style="color: #8e44ad;"><i>Décret 2006-133 du 9 février 2006</i>                      Relatif aux Valeurs Limites d'Exposition : VLEP de 1mg/m3</p>	1
	Non	0
	Commentaire :	

<b>11</b>	Savez-vous ce que vous avez à contrôler ou à faire contrôler et quand?	
	<p>Oui si une fois par an : contrôle des vitesses d'air, examen de l'état de tous les éléments de l'installation, prélèvement atmosphérique.                      (<i>Liste exhaustive pour information : contrôle débit global d'air extrait par l'installation, contrôle des pressions statiques ou des vitesse notamment au niveau des dispositifs de captage, examen de l'état de tous les éléments de l'installation (arrêté du 09 octobre 1987)</i>)</p>	1
	Non	0
	Commentaire :	



12	Savez-vous ce que contient le dossier d'installation du système d'aspiration et à quoi sert-il? (Notice d'instruction et consigne d'utilisation)	
	<p>Oui si :</p> <p>le dossier contient la notice d'instruction et la consigne d'utilisation</p> <p>Le dossier sert à réaliser le suivi de l'installation et à maîtriser son fonctionnement</p> <p><i>Pour information :</i></p> <p><i>Notice d'instruction, établie par le fournisseur et conservée par l'entreprise utilisatrice.</i></p> <p><i>On y trouve un descriptif de toute l'installation avec ses caractéristiques (vitesse d'air prévue aux bouches de raccordement, débit d'air sur chacune des machines, efficacité de filtration du dépoussiéreur, débit total d'air extrait, débit d'air neuf introduit, ...)</i></p> <p><i>Consigne d'utilisation où sont regroupés toutes les instructions relatives à l'utilisation et à la maintenance ainsi que les résultats de tous contrôles (valeurs de références relevées après la mise en route de l'installation (débit d'air et pression sur chaque point de mesurage notamment), conduite à tenir en cas de panne de dysfonctionnement, recueil des opérations de maintenance et d'entretien, liste des aménagements et réglages, résultats des contrôles périodiques)</i></p>	1
	Non	0
	Commentaire :	

13	Savez-vous que la CRAM, l'OPPBTP (si vous relevez du secteur du bâtiment), les Services de Santé au Travail peuvent vous accompagner sur votre démarche de prévention ?	
	Oui si un exemple est donné (pour information : contrat d'accompagnement, conseil sur les Equipements de Protection Individuelle, sur les systèmes d'aspiration, sensibilisation aux risques, contrôle ...)	1
	Non	0
	Commentaire :	
14	Connaissez-vous ce qui se pratique en matière de sécurité chez d'autres entreprises ayant la même activité ?	
	Oui si un exemple est donné	1
	Non	0
	Commentaire :	



# Organisationnel

## Démarche de prévention

<b>1</b>	Les risques des poussières de bois sont-ils pris en compte dans le Document Unique (d'évaluation des risques) ?	
Oui		1
Non		0
<i>Commentaire :</i>		
<b>2</b>	Vos salariés sont-ils répertoriés auprès du Service de Santé au Travail pour le risque poussière de bois ?	
Oui s'ils sont tous déclarés		1
Non dans les autres cas		0
<i>Commentaire :</i>		
<b>3</b>	Parlez-vous régulièrement des risques aux salariés ?	
Oui : de temps en temps, lors d'une embauche d'un nouveau salarié, lors d'un CHSCT		1
Non		0
<i>Commentaire :</i>		

## Protection collective

<b>4</b>	Lors d'achat de toute nouvelle machine ou modification d'installation, prenez-vous en compte le problème de poussière de bois dans le cahier des charges ?	
Oui s'il le stipule par écrit ou par oral (la préférence allant à l'écrit)		1
L'entreprise suppose que ce risque est directement pris en compte par le fabricant		0,5
Non		0
<i>Commentaire :</i>		
<b>5</b>	Lors de l'acquisition ou la modification d'une installation vérifiez-vous que les dispositifs de captage sont bien adaptés aux différentes opérations qui seront réalisées sur la machine ?	
Oui à chaque fois ou presque		1
Non car l'entreprise fait confiance au constructeur à travers le marquage CE / l'entreprise n'y a pas pensé		0
<i>Commentaire :</i>		

## Protection collective

<b>6</b>	Lors de l'installation d'une nouvelle machine, prenez-vous en compte son implantation par rapport aux autres postes de l'atelier?	
	Oui (séparation des machines polluantes avec un environnement moins polluant) mais ce n'est pas toujours techniquement réalisable	1
	Non	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>7</b>	Réalisez-vous régulièrement le nettoyage de votre poste de travail et de l'atelier ?	
	Au minimum une fois/semaine pour le poste de travail et 1 fois/an pour le nettoyage complet de l'atelier (en interne ou par un prestataire de service)	1
	Si l'un des 2 uniquement ou moins d'une fois/semaine pour le poste de travail	0,5
	Jamais ou presque	0
	<i>Commentaire :</i>	

## Protection Individuelle

<b>8</b>	L'entreprise met-elle des EPI à la disposition des salariés (masque jetable, masque à cartouche, ...) ?	
	Oui : en permanence et les EPI sont changés dès que nécessaire	1
	Oui mais les EPI jetables doivent durer quelques temps	0,5
	Non	0
	<i>Commentaire :</i>	
<b>9</b>	Le chef d'entreprise ou le responsable d'atelier s'assure-t-il que les opérateurs portent les EPI ?	
	Oui en permanence	1
	De façon partielle si il l'estime nécessaire	0,5
	Non	0
	<i>Commentaire :</i>	

<b>10</b> Faîtes-vous vérifier périodiquement votre système d'aspiration?	
Oui par un organisme agréé (Apave, norisko, installateur, ...) (pour information : arrêté du 09 octobre 1987 et une à deux fois par an)	1
Oui en interne	0,5
Non	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>11</b> Réalisez-vous régulièrement des prélèvement d'atmosphère ?	
Oui une fois par an ( la loi impose 1 fois/an)	1
Moins d'une fois par an	0,5
Jamais	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>12</b> Possédez-vous la notice d'instruction de l'installation et les consignes d'utilisation (composantes du dossier d'installation) ?	
Oui	1
Non	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>13</b> Réalisez-vous des autocontrôles de vos installations ?	
Oui (régulièrement) (1 fois/semaine)	1
De temps en temps (1 fois/mois)	0,5
Rarement ou jamais	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>14</b> Si la mise en route des machines n'est pas asservie automatiquement au système d'aspiration, est-ce que vous déclenchez l'aspiration à chaque utilisation ?	
Oui	1
Presque	0,5
Pas souvent ou jamais	0
<i>Commentaire :</i>	

# Technique

## Protection individuelle

**1**

Les masques sont-ils au minimum des FFP2 (si masque jetable) ou P2 si masque ventilé ou à cartouche (ces indications sont marquées sur le masque) ?

Oui (pour information, il est fortement conseillé d'utiliser des masques FFP3)	1
Non	0

Commentaire :



Pièce faciale filtrante jetable  
(masque jetable)

Masque à cartouche



## Protection collective

**2**

Les locaux produisant des poussières sont-ils séparés des autres ? (administratif, poste de manutention, montage, ponçage)

Tous les postes non générateurs de poussières (montage, manutention, administratif) sont séparés des postes polluants (sciage, finition, ...)	1
Seul l'administratif est séparé des postes polluants	0,5
Aucune séparation entre les postes polluants et les autres	0

Commentaire :

**3**

Les machines portatives possèdent-elles un système de recueil des poussières ?

Aspiration reliée au système générale d'aspiration	1
Sac de recueil des poussières	0,5
Non	0

Commentaire :

**4**

Pour le nettoyage utilisez-vous :

Pistolet aspirant, réseau centralisé d'aspiration ?	1
Aspirateur industriel et balayage humide ?	0,5
Soufflette et balais ?	0

Commentaire :

## 5 Les machines fixes possèdent-elles une aspiration ?

Toute les machines	1
Une partie des machines	0,5
Aucune	0

Système d'aspiration

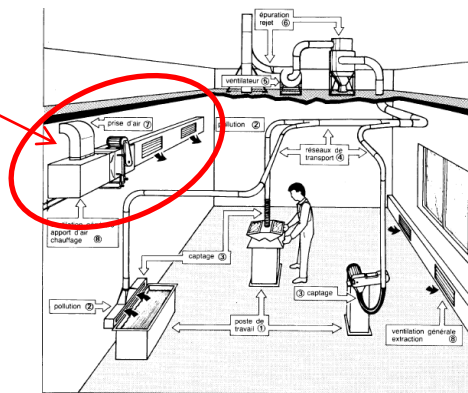


Source INRS

## 6 Si présence d'un système d'aspiration, d'où vient l'air de compensation ?

Introduction naturelle ou introduction mécanique d'air pris à l'extérieur	1
Introduction mécanique d'air recyclé	0,5
Pas de système d'aspiration	0

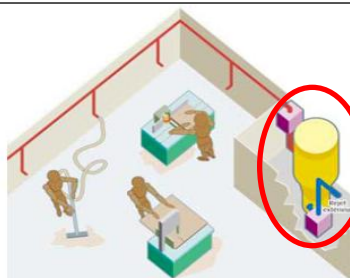
Entrée d'air extérieur



Source INRS

## 7 Le groupe d'extraction des poussières est-il isolé de l'atelier et le décolmatage se fait-il manuellement ?

Groupe d'extraction isolé de l'atelier et décolmatage par l'intermédiaire d'un dispositif technique	1
Groupe d'extraction isolé de l'atelier et décolmatage manuel	0,5
Non	0
Commentaire :	



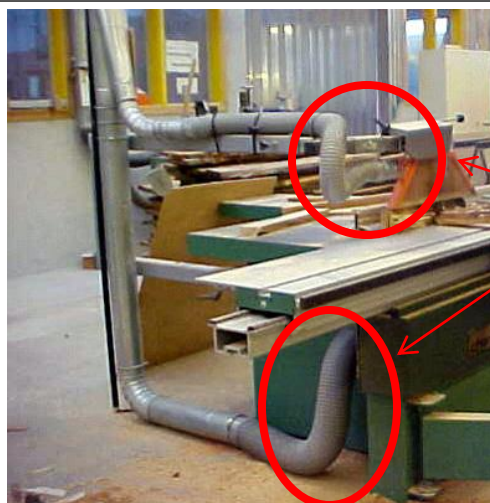
Groupe d'extraction des poussières situé à l'extérieur du bâtiment (source INRS)



<b>8</b> L'aspiration est-elle asservie à la mise en route de l'installation ?	
Oui pour chaque installation/machine	1
Oui pour une partie des installations	0,5
Non ou il ne sait pas	0
Commentaire :	

<b>9</b> Présence de prise pour le mesurage des débit d'aspiration ? (petite trappe sur les canalisations permettant d'y insérer un instrument de mesure des débits)	
Oui	1
Pour une partie des installations/machines	0,5
Non ou il ne sait pas	0
Commentaire :	

<b>10</b> La tuyauterie flexible est-elle inférieure à 1 m ? (tuyau se raccordant à au système d'aspiration centralisé)	
Oui pour toute les installations /machines	1
Oui pour une partie des installations/machines	0,5
Non	0
Commentaire :	



Tuyauterie flexible

<b>11</b> Où sont stockés les sacs de stockage des poussières ?	
Isolé de l'atelier	1
Dans l'atelier	0,5
Pas de système de stockage de poussières	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>12</b> Quels sont les résultats des prélèvements de poussières ? (VME = Valeur Moyenne d'Exposition)	
Toutes les mesures donnent une VME < 1mg/m <sup>3</sup>	1
VME > 1mg/m <sup>3</sup> (même si d'autres valeurs sont inférieure à 1 mg/m <sup>3</sup> )	0,5
Pas de mesure	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>13</b> Le dossier d'installation est-il utilisé ? (notice d'instruction et consignes d'utilisation)	
Oui si le suivi des installations y est consigné et /ou des consignes au poste de travail sont rédigées	1
Non si pas de présence de dossier ou dossier vierge	0
<i>Commentaire :</i>	
<b>14</b> Quels sont les résultats des contrôles périodiques concernant le(s) système(s) d'aspiration ? (résultats que l'on retrouve dans les consignes d'utilisation du dossier d'installation : question 12 de la partie Humain/formation/sensibilisation)	
Installation efficace : vitesse de transport > 20 m/s, installation entretenue, remarques mineurs par l'entreprise de contrôle)	1
Installation à améliorer : contrôle par un organisme agréé avec défauts majeurs (débit d'air, configuration de l'installation, ...)	0,5
Pas de contrôle périodique	0
<i>Commentaire :</i>	

## RESULTATS DE L'AUDIT

Nombre de points : /14

Humain en %

$\% \text{ humain} = 100/14 * \text{Nombre de points}$

%

Nombre de points : /14

Organisationnel en %

$\% \text{ organisationnel} = 100/14 * \text{Nombre de points}$

%

Nombre de points : /14

Technique en %

$\% \text{ technique} = 100/14 * \text{Nombre de points}$

%

**TOTAL = (Humain en % + Organisationnel en % +  
Technique en %)/3**

%

- $\geq 75$  catégorie 3 (bonne)
- $50 \leq < 75$  catégorie 2 (correcte)
- $< 50$  catégorie 1 (à améliorer : fort potentiel d'amélioration)

## Fiche Retour des Entreprises

### Coordonnées entreprise

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom de l'interlocuteur : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Ressenti de l'entreprise

-----  
-----  
-----  
-----

### Souhaits de l'entreprise

-----  
-----  
-----  
-----

### Commentaires de l'auditeur

-----  
-----  
-----